

Note d'intention

Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique

Mandature 2025/2027

Face aux bouleversements induits par le numérique et l'émergence de l'intelligence artificielle (IA) et dans un contexte de fragilisation démocratique, il est indispensable pour la France de se doter d'une vision claire, politique et collective.

Cette vision doit reposer sur un équilibre fondamental entre, d'une part, la défense de la poursuite de la promesse initiale du numérique comme vecteur d'émancipation, d'accès à l'éducation et à la diversité culturelle, comme espace neutre, ouvert et favorisant la liberté d'entreprendre et la compétitivité française et européenne et, d'autre part, l'encadrement des risques et pratiques malveillantes ou contestables qui se sont multipliés au fil des années (cybersécurité, campagnes de désinformation, discours violents en ligne, hyperconcentration du marché, etc.). **Reconnaissant le caractère nécessairement ambivalent des technologies numériques, la responsabilité du Conseil sera de proposer des formes d'équilibre pour tirer pleinement parti des opportunités tout en se prémunissant des risques que ces transformations charrent.**

Depuis 2011, le Conseil national du numérique endosse un triple rôle : interroger les transformations numériques (i), faciliter le dialogue entre les acteurs institutionnels, académiques, économiques et citoyens (ii), et formuler des propositions de politiques publiques (iii).

Par un décret publié le 4 septembre 2025, cette institution indépendante est devenue le Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique afin d'embrasser pleinement la révolution de l'intelligence artificielle et du numérique et les changements profonds qui l'accompagnent.

1 Le CIANum, une institution indépendante au service de l'éclairage du débat et de la décision publique

Au cours des prochains mois, les orientations françaises et européennes en matière de numérique et d'IA seront particulièrement scrutées. **Parce que prendre des décisions technologiques** – où héberger ses données ? quels usages en ligne pour les enfants ? comment former aux métiers de demain ? – **revêt aujourd'hui une dimension éminemment politique et sociétale**, celles-ci devront plus que jamais relever de choix réfléchis et démocratiques. **L'action du Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique s'inscrit en ce sens ; par ses travaux d'analyse, sa prise de hauteur, sa liberté de réflexion et ses voix plurielles, dans le but de formuler des propositions concrètes et opérationnelles afin d'éclairer le débat et la décision publique.**

Alors que la démocratie est fragilisée à plusieurs égards par certains développements et usages du numérique, le Conseil prendra toute sa part dans les réflexions initiées sur ces enjeux par le Président de la République. Espace de concertation et d'idéation au service de l'ensemble des acteurs, l'expertise du CIANum permettra aux acteurs publics d'opérer des choix plus rapides et plus éclairés en conciliant progrès technologique et défense des valeurs démocratiques françaises et européennes ; aux citoyens et citoyennes de se sentir concernés et protégés ; et aux acteurs économiques d'être soutenus et de disposer des outils indispensables à leur autonomie.

Par essence, le champ d'étude du Conseil sera large. En effet, les technologies numériques sont sources de mutations multiples, dans nos économies, sur le marché de l'emploi, la scène internationale, dans les usages quotidiens et futurs. Dans le cadre de son mandat actuel (2025/2027), le Conseil déclinera son programme de travail autour de trois objectifs complémentaires :

a) Analyser au plus près les transformations économiques et sociales générées par l'innovation numérique et dans le domaine de l'IA. Les mutations du travail et du marché de l'emploi liés au déploiement de l'IA feront, dans ce cadre, l'objet d'une attention particulière. De même, la réduction des vulnérabilités de la France et de l'Europe sur la chaîne de valeur du numérique, le renforcement de leur compétitivité et de leur potentiel d'innovation sera au centre des réflexions afin de proposer des voies concrètes vers une souveraineté numérique accrue.

b) Apporter des réponses aux préoccupations sociétales soulevées par les technologies, en caractérisant notamment les opportunités et les risques, en particulier dans les champs de l'éducation, de l'économie de l'attention, de l'accès à une information fiable, de la culture et la propriété intellectuelle. Le débat central de la protection de l'enfance en ligne sera particulièrement prioritaire.

c) Plaider en faveur d'un numérique inclusif et soutenable. À titre d'exemple, des travaux seront menés sur l'inclusion numérique dans le contexte du développement des outils d'intelligence artificielle. La préoccupation environnementale et sa nécessaire articulation avec la transition numérique seront également au cœur des réflexions du Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique.

2 Les travaux du CIANum seront résolument ouverts et collectifs

Le Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique sera aussi une méthode – fondée sur l'ouverture et le collectif – où le dialogue a toute son importance, avec pour principal fil directeur la compréhension des enjeux par le plus grand nombre. Le programme de travail du Conseil sera bâti collégialement, en lien direct avec les acteurs de l'écosystème et les autorités politiques, puis soumis en ligne à la consultation citoyenne.

Par la formation de groupes de travail réunissant des experts d'horizons variés, y compris en dehors du collège de ses membres et de nos frontières, le Conseil produira des travaux sous différentes formes : rapports étayés au long cours et notes synthétiques sur des enjeux ciblés. Il pourra également proposer des formats plus innovants pour proposer des éclairages au cœur des priorités politiques et organiser des moments d'échange pour mettre à l'agenda des sujets d'actualité et favoriser l'émergence de consensus sur des sujets polarisés.

Le Conseil est composé de 17 membres. Il est co-présidé par Anne Bouverot et Guillaume Poupard.

[Lien](#) vers le site internet du Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique.

Le Conseil de l'intelligence artificielle et du numérique (CIANum) est une instance indépendante placée auprès de la ministre chargée de l'intelligence artificielle et du numérique. Il a pour mission d'étudier toute question relative au développement du numérique et de l'intelligence artificielle ainsi que leur impact sur la société, l'économie et les territoires. Il est composé d'un collège interdisciplinaire de membres nommés par le Premier ministre et de parlementaires nommés par les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale. Il est institué par le décret du 8 décembre 2017 modifié par le décret du 4 septembre 2025.

Nous contacter

info@conseil-ia-numerique.fr
Conseil de l'intelligence
artificielle et du numérique
6 rue Louise Weiss,
75013 Paris

